

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2013

Compte-rendu

L'an deux mil treize, le huit du mois d'avril, à vingt heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 3 avril 2013, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président
Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe
Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe
Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Boris OUDOT et Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Était absent excusé :

Monsieur Gérald THIBERT (procuration à M. Pascal BELLORGET)

Secrétaire de séance désignée : Madame Corinne CORTOT

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mars 2013, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Compte de gestion et compte administratif 2012 – Budget Principal :

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésor Public, il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente également les résultats comptables de l'exercice.

Le compte de gestion et le compte administratif sont soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Le vote concerne la véracité des opérations et non les choix budgétaires.

#### **Compte de gestion 2012**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le comptable public, Monsieur Gérald MATHIRON, avec en résultat :

Fonctionnement :

- Dépenses : 249 916.08 €
- Recettes : 233 370.23 €

Investissements :

- Dépenses : 124 475.97 €
- Recettes : 135 611.26 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur Gérald MATHIRON, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, il est donc approuvé à l'unanimité.

### **Compte administratif 2012**

Conformément aux articles L. 2121-31 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire dépose sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2012.

Aux termes de l'article L. 2121.14 du même code, il appartient aux membres du conseil municipal d'élire le président de séance pour la discussion de ce compte administratif.

Monsieur Alain CHARLET demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation du président de séance pour la discussion du compte administratif 2012, il propose Madame Murielle ROCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame Murielle ROCHE en tant que présidente de séance pour le compte administratif 2012.

Madame Murielle ROCHE présente le compte administratif 2012 qui se traduit de la façon suivante :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

|              | <b>Recettes</b>     | <b>Dépenses</b>     | <b>Excédent/Déficit</b> |
|--------------|---------------------|---------------------|-------------------------|
| CA 2012      | 233 370.23 €        | 249 916.08 €        | - 16 545.85 €           |
| Report 2011  | 105 590.71 €        |                     | 105 590.71 €            |
| <b>Total</b> | <b>338 960.96 €</b> | <b>249 916.08 €</b> | <b>89 044.46 €</b>      |

**I – Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à 338 960,96 € et se répartissent comme suit :

**a) Chapitre 013 – Atténuation de charge : 10 159,44 €**

(CA 2011 : 3 849,42 € / + 163,92 %)

Il s'agit du remboursement par la SMACL et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'indemnités journalières suite à l'arrêt de travail de la secrétaire.

**b) Chapitre 70 – Produits des services : 28 664,44 €**

(CA 2011 : 59 564,05 € / - 51,88 %, soit – 30 899,61 €)

Sont comptabilisés à ce chapitre :

- les concessions de cimetières (1 260 € / CA 2011 : 210 €),
- les redevances d'occupation du domaine public communal (SICECO) (189 € / CA 2011 : 183 €),

- l'indemnité compensatrice pour l'Agence Postale Communale (11 664 €, soit 972 € / mois) (CA 2011 : 11 400 € - soit 950 € / mois),
- les recettes issues des photocopies (99 €) (CA 2011 : 103,50 €),
- le remboursement par les communes de Cléry et Perrigny d'une partie des frais de fonctionnement et de personnel de l'école maternelle (11 404,12 €) (CA 2011 : 8 123,19 €),
- les recettes issues de la location de matériel (tables – chaises – vaisselle de la salle des fêtes) (160,50 €) (CA 2011 : 151,50 €),
- des avances sur charges versées par les locataires et du solde de l'année précédente (1 836,46 €) (CA 2011 : 960 €) - Augmentation due au fait que l'une de nos locataires n'a pas versé d'avances sur charges en 2011 alors qu'en 2012 il y a un versement de 45 € / mois + consommation de l'année 2011,
- des recettes émanant du repas organisé le 13 juillet 2012 (buvette + repas) et de la buvette dans le cadre de la course cycliste (1 506,72 €) (CA 2011 : 2 042,50 €),
- des charges (fluides) issues de la location de la salle des fêtes (544,64 €) (CA 2011 : 435 €).

La diminution de ce chapitre provient principalement de l'arrêt de la gravière (CA 2011 : 34 375,84 €). Par ailleurs, la location du droit de chasse pour la saison 2011/2012 (1 300 €) sera comptabilisée sur l'année 2013.

### **c) Chapitre 73 – Impôts et taxes : 115 664,75 €**

(CA 2011 : 109 562,05 €) (+ 5,57 %, soit + 6 102,70 €)

Ce chapitre est constitué :

- des produits issus des trois taxes (taxe d'habitation / foncier bâti / foncier non bâti) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (105 692 €) (CA 2011 : 101 131 €) (+ 4,51 %).

Madame Murielle ROCHE rappelle que la municipalité a souhaité maîtriser la pression fiscale. C'est pourquoi le taux d'imposition communal a progressé de 1 %, en dessous de l'inflation. L'augmentation provient également des bases qui sont fixées par l'Etat.

- de la taxe additionnelle aux droits de mutations (9 972,75 €) (CA 2011 : 8 431,05 €) (+ 18,29 %) qui est calculée en fonction du nombre de maisons vendues sur la commune.

### **d) Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations : 64 334,12 €**

(CA 2011 : 62 142,86 €) (+ 3,53 %, soit + 2 191,26 €)

Ces produits correspondent aux différentes dotations versées par l'Etat :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 43 445 € (CA 2011 : 43 441 €),
- Dotation de Solidarité Rurale : 8 830 € (CA 2011 : 6 525 €) (+ 35,33 %),
- Dotation aux élus locaux : 2 734 € (CA 2011 : 2 793 €),
- Dotations diverses (compensation en matière de taxes foncières, de taxes d'habitation / compensation dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle / tenue des élections cantonales) (9 325,12 €) (CA 2011 : 9 383,86 €).

### **e) Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 11 639,01 €**

(CA 2011 : 11 505,29 €) (+ 1,16 %, soit 133,72 €)

Sont comptabilisés à ce chapitre :

- les loyers perçus dans le cadre de la location des deux appartements communaux (6 480 €) (CA 2011 : 6 360 €)
- les locations de la salle des fêtes (910 € / 9 locations) (CA 2011 : 1 184 € / 12 locations),
- les fermages (location des terres agricoles de la commune) (4 129,09 €) (CA 2011 : 3 961,29 €).

**f) Chapitre 76 – Produit financiers : 4,70 €**

(CA 2011 : 718,46 €) (- 99,35 %, soit - 713,76 €)

Cette somme correspond à la rémunération des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole. Madame Murielle ROCHE rappelle que depuis le 1er janvier 2012 la commune n'a plus l'autorisation de placer des fonds, d'où la diminution de ce chapitre.

**g) Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 2 903,77 €**

(CA : 151,45 €) (+ 2 752,32 €)

Il s'agit essentiellement de l'indemnité d'assurance suite au vol commis dans la mairie (2 294,19 €) et d'un remboursement de Total Gaz (601,76 €).

**h) Excédent de fonctionnement reporté de l'année 2011 : 105 590,71 €**

(report de l'année 2010 : 102 694,91 €).

**II – Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 249 916,08 €**

(CA 2011 : 238 132,65 €) (+ 4,95 %, soit 11 783,43 €) se décomposent de la façon suivante :

**a) Chapitre 011 – Charges à caractère général : 80 749,51 €**

(CA 2011 : 80 865,01 €) (- 0,14 %, soit - 115,50 €)

Ce chapitre regroupe toutes les charges liées au fonctionnement courant d'une collectivité territoriale. Les charges de fonctionnement sont stables par rapport à l'année précédente.

**b) Chapitre 012 – Frais de personnel : 95 730,37 €**

(CA 2011 : 97 098,30 €) (- 1,41 %, soit - 1 367,93 €)

Il s'agit de la rémunération du personnel ainsi que des diverses charges patronales s'y rapportant.

**c) Chapitre 014 – Atténuation des produits : 18 402 €**

(CA 2011 : 18 356 €) (+ 0,25 %, soit + 46 €)

Cette somme correspond au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources due suite à la réforme de la taxe professionnelle et au Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales.

**d) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 27 316,47 €**

(CA 2011 : 26 371,20 €) (+ 3,58 %, soit + 945,27 €)

Sont comptabilisées à ce chapitre :

- les indemnités versées au maire et aux adjointes et les différentes charges sociales s'y rapportant 14 261,74 € (CA 2011 : 14 247,80 €),
- la cotisation au service incendie 8 291 € (CA 2011 : 8 311 €) qui représente 1/3 du chapitre,
- la participation aux frais de maintenance 2011 (1 082,58 €) et de la cotisation 2012 (54,67 €) du SICECO, soit au total 1 137,25 € (CA 2011 : 872,40 € - somme correspondant uniquement à la maintenance 2010 – aucune cotisation en 2011)
- les subventions versées aux associations et au CCAS (2 935 €) (CA 2011 : 2 940 €).

**e) Chapitre 66 – Charges financières : 1 292,44 €**

(CA 2011 : 1 703,87 €) (- 24,15 %, soit - 411,43 €)

Cette somme correspond au remboursement des intérêts des emprunts en cours au titre de l'année 2012.

**f) Chapitre 042 – Opération d'ordre entre sections : 26 425,29 €**

(CA 2011 : 13 623,27 €) (+ 93,97 %, soit + 12 802,02 €)

Cette somme correspond à l'amortissement des frais d'études qui n'ont pas été suivis de travaux (Cœur de village, chaufferie bois, schéma directeur d'assainissement) et de la subvention versée au syndicat de l'eau dans le cadre des frais d'études de l'assainissement du village. La première année d'amortissement devait intervenir en 2010 ce qui ne fut pas le cas.

Monsieur le Trésorier Municipal a demandé à la commune de bien vouloir rattraper cette omission en 2012. C'est pourquoi sont comptabilisés sur cet exercice deux années d'amortissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

|              | Recettes            | Dépenses            | Excédent/Déficit   |
|--------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| CA 2012      | 135 611.26 €        | 124 475.97 €        | 11 135.29 €        |
| Report 2011  | 1 549.87 €          |                     | 1 549.87 €         |
| <b>Total</b> | <b>137 161.13 €</b> | <b>124 475.97 €</b> | <b>12 685.16 €</b> |

**I – Les recettes d'investissement** qui s'élèvent à 137 161,13 € (CA 2011 : 103 560,12 €) (+ 32,45 %, soit + 33 601,01 €), se décomposent comme suit :

**a) Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 461,10 €**

(CA 2011 : 2 000,60 €) (- 76,95 %, soit 1 539,50 €)

La subvention émane de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement pour la rénovation des marches de l'église et du calvaire (1er acompte).

**b) Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 19 186,13 €**

(CA 2011 : 87 936,25 €) (- 78,18 %, soit – 68 750,12 €)

Ce chapitre comprend :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé (6 465,13 €) qui a permis de financer les restes à réaliser de l'année 2011. En 2011, l'excédent de fonctionnement capitalisé s'élevait à 87 936,25 € pour permettre de financer le déficit d'investissement et les restes à réaliser de l'année 2011,
- du Fonds de Compensation de la TVA (12 721 €) - récupération de la TVA sur des travaux réalisés dans les années antérieures.

**c) Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections : 26 425,29 €**

(CA 2011 : 13 623,27 €) (+ 93,97 %, soit + 12 802,02 €)

Cette somme correspond à l'amortissement des frais d'études qui n'ont pas été suivis de travaux (Cœur de village, chaufferie bois, schéma directeur d'assainissement) et de la subvention versée au syndicat de l'eau dans le cadre des frais d'études de l'assainissement du village. La première année d'amortissement devait intervenir en 2010 ce qui ne fut pas le cas.

Monsieur le Trésorier Municipal a demandé à la commune de bien vouloir rattraper cette omission en 2012. C'est pourquoi sont comptabilisés sur cet exercice deux années d'amortissement.

**d) Chapitre 041 – Opération d'ordre patrimonial : 89 538,74 €**

Monsieur le Trésorier Municipal a demandé à la municipalité de sortir de l'actif le réseau d'assainissement.

**II – Les dépenses d'investissement** d'un montant de 124 475,97 € (CA 2011 : 102 010,25 €) (+ 22,02 %, soit + 22 465,72 €) se décomposent de la façon suivante :

**a) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 9 468,17 €** (CA 2011 : 9 056,74 €) (+ 4,54 %, soit + 411,43 €)

Cette somme correspond au remboursement du capital des emprunts en cours au titre de l'année 2012. La commune a remboursé plus de capital en 2012 qu'en 2011 même si aucun emprunt nouveau n'a été contracté.

**b) Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 519,20 €**

Cette somme correspond à une partie de la facture de maintenance de COSOLUCE qu'il convient d'enregistrer en dépenses d'investissement et non de fonctionnement.

**c) Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 593,07 €**

(CA 2011 : 4 106,26 €) (- 85,56 %, soit – 3 513,19 €)

Il s'agit de l'installation de 6 prises par le SICECO.

**d) Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 24 356,79 €**

(CA 2011 : 10 367,11 €) (+ 134,94 %, soit + 13 989,68 €)

Les travaux suivants ont été réalisés :

- remplacement d'un radiateur gaz (1 072,14 €),
- achat de stores pour l'école maternelle (313,20 €),
- travaux électricité bâtiments scolaires (131,56 €),
- travaux électricité bâtiment mairie (1 235,47 €)
- travaux électricité à l'église (881,45 €),
- honoraires architectes / réhabilitation logements communaux (8 525,09 €),
- rénovation des marches de l'église et du calvaire (6 128,30 €),
- achat d'un chargeur pour le tracteur (5 621,20 €)
- achat de mobilier (352,76 €)
- achat d'une cafetière pour le secrétariat (95,62 €)

**e) Chapitre 041 – Opération d'ordre patrimonial : 89 538,74 €**

Monsieur le Trésorier Municipal a demandé à la municipalité de sortir de l'actif le réseau d'assainissement.

**Le budget principal dégage donc un excédent d'un montant de 101 730,02 €**

*(89 044,86 € de la section de fonctionnement + 12 685,16 € de la section d'investissement).*

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Maire, pour l'exercice 2012.

Monsieur Alain CHARLET, maire en exercice, se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2012.

### **Affectation du résultat 2012 – Budget Principal :**

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se

dégagent du budget principal et de chacun des budgets annexes, à la clôture de l'exercice 2012.

Le Compte Administratif 2012 qui vient d'être d'approuvé a, en effet, permis de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2012 s'élèvent à :

- ✓ Excédent de fonctionnement : 89 044,86 €
- ✓ Excédent d'investissement : 12 685,16 €

Compte tenu de la dissolution du Syndicat du Murey, il convient de comptabiliser la part de l'excédent de fonctionnement du syndicat revenant à la commune de Vielverge qui s'élève à 807,96 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2012 comme suit :

Section de fonctionnement

- ✓ 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 89 852,82 €  
(89 044,86 € + 807,96 €)

Section d'investissement

- ✓ 001 – Excédent d'investissement reporté : 12 685,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'exercice 2012 du budget principal.

### **Compte de gestion et compte administratif 2012 – Budget Forêt :**

#### **Compte de gestion 2012**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le comptable public, Monsieur Gérald MATHIRON, avec en résultat :

Fonctionnement :

- Dépenses : 2 231.85 €
- Recettes : 50 209.19 €

Investissements :

- Dépenses : 29 329.73 €
- Recettes : 21 615.39 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur Gérald MATHIRON, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, il est donc approuvé à l'unanimité.

#### **Compte administratif 2012**

Conformément aux articles L. 2121-31 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire dépose sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2012.

Aux termes de l'article L. 2121.14 du même code, il appartient aux membres du conseil municipal d'élire le président de séance pour la discussion de ce compte administratif.

Monsieur Alain CHARLET demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation du président de séance pour la discussion du compte administratif 2012, il propose Madame Murielle ROCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame Murielle ROCHE en tant que présidente de séance pour le compte administratif 2012.

Madame Murielle ROCHE présente le compte administratif 2012 qui se traduit de la façon suivante :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

|              | <b>Recettes</b>     | <b>Dépenses</b>   | <b>Excédent/Déficit</b> |
|--------------|---------------------|-------------------|-------------------------|
| CA 2012      | 50 209.19 €         | 2 231.85 €        | 47 977.34 €             |
| Report 2011  | 143 121.14 €        |                   | 143 121.14 €            |
| <b>Total</b> | <b>193 330.33 €</b> | <b>2 231.85 €</b> | <b>191 098.48 €</b>     |

**Les recettes de fonctionnement** (193 330,33 €) sont constituées :

- ✓ de la vente de bois du 12 septembre 2012 pour un montant de 48 754 €,
- ✓ du règlement des parts d'affouage pour 1455 €,
- ✓ de produits divers de gestion courante (0,19 €) correspondant à un arrondi de TVA,
- ✓ de l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 143 121,14 €

Il faut noter qu'aucune vente de bois n'avait été réalisée en 2011 hormis la vente de têtes de chêne et les affouages aux administrés.

**Les dépenses de fonctionnement** (2 231,85 €) concernent :

- ✓ les frais de gardiennage (1 147,33 €) qui ont diminué de 4 997,24 € compte tenu qu'en 2011 aucune vente de bois n'a été opérée,
- ✓ les services bancaires (0,32 €),
- ✓ les frais liés à l'entretien des bois et forêts (1 084,20 €) réalisé par l'entreprise GEAY (traitement des peupliers contre la rouille) (- 340 € par rapport à 2011).

## SECTION d'INVESTISSEMENT

|              | <b>Recettes</b>    | <b>Dépenses</b>    | <b>Excédent/Déficit</b> |
|--------------|--------------------|--------------------|-------------------------|
| CA 2012      | 21 615.39 €        | 29 329.73 €        | - 7 714.34 €            |
| Report 2011  |                    | 16 435.39 €        | - 16 435.39 €           |
| <b>Total</b> | <b>21 615.39 €</b> | <b>45 765.12 €</b> | <b>- 24 149.73 €</b>    |

**Les recettes d'investissement** (21 615,39 €) correspondent :

- ✓ à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour pallier au déficit d'investissement de l'année 2011 (16 435,39 €),
- ✓ à une subvention émanant du Conseil Régional de Bourgogne (5 180 €).

**Les dépenses d'investissement** (45 765,12 €) concernent :

- ✓ la reprise du déficit d'investissement de l'année 2011 (16 435,39 €)



- ✓ les travaux réalisés par l'ONF (29 329,73 €).

**Le budget forêt dégage donc un excédent de fonctionnement d'un montant de 166 948,75 € à la clôture de l'exercice 2012 (191 098,48 € de la section de fonctionnement – 24 149,73 € de la section d'investissement).**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Maire, pour l'exercice 2012.

Monsieur Alain CHARLET, maire en exercice, se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2012.

### Affectation du résultat 2012 – Budget Forêt :

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal et de chacun des budgets annexes, à la clôture de l'exercice 2012.

Le Compte Administratif 2012 que vous venez d'approuver a, en effet, permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2012 sont les suivants :

- ✓ Excédent de fonctionnement : 191 098,48 €
- ✓ Déficit d'investissement : 24 149,73 €

Pour pallier au déficit d'investissement d'un montant de 24 149,73 €, il est nécessaire de prélever cette somme sur l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 191 098,48 €.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2012 de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- ✓ 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 166 948,75 €

Section d'investissement

- ✓ 001 – Déficit d'investissement reporté : 24 149,73 €
- ✓ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 24 149,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'exercice 2012 du budget forêt.

### Budget Principal 2013 :

Monsieur Alain CHARLET cède la parole à Madame Murielle ROCHE afin de présenter le budget principal 2013.

|                       | <b>Dépenses</b> |                |                |                             |
|-----------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
|                       | <b>CA 2012</b>  | <b>BP 2012</b> | <b>BP 2013</b> | <b>% évol.<br/>BP 12/13</b> |
| <b>Fonctionnement</b> | 249 916.08 €    | 387 862.00 €   | 414 578.00 €   | + 6.89 %                    |
| <b>Investissement</b> | 124 475.97 €    | 485 040.00 €   | 418 100.00 €   | - 13.80 %                   |

|                       | <b>Recettes</b> |                |                |                             |
|-----------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
|                       | <b>CA 2012</b>  | <b>BP 2012</b> | <b>BP 2013</b> | <b>% évol.<br/>BP 12/13</b> |
| <b>Fonctionnement</b> | 338 960.94 €    | 387 862,00 €   | 414 578,00 €   | + 6.89 %                    |
| <b>Investissement</b> | 137 161.13 €    | 485 040,00 €   | 418 100,00 €   | - 13.80 %                   |

Avant d'étudier en détail le budget primitif 2013 de la commune, Madame Murielle ROCHE précise les informations suivantes :

- ✓ La section de fonctionnement enregistre une hausse de 6,89 % qui s'explique par l'augmentation, en recettes, de la subvention provenant du budget annexe de la forêt qui passe de 72 611 € en 2012 à 100 439 € en 2013 suite à la vente de bois réalisée en 2012. Grâce à cette évolution, le virement à la section d'investissement, en dépenses, a pu être augmenté pour permettre le financement des investissements prévus au cours de l'année 2013 (2012 : 117 485 € / 2013 : 155 300 €).
- ✓ La section d'investissement comptabilise une diminution de 13,80 %. En 2012, la Trésorerie Municipale avait demandé à la municipalité d'effectuer une écriture d'ordre (opérations patrimoniales) concernant le réseau d'eaux pluviales.
- ✓ Par ailleurs, Madame Murielle ROCHE rappelle que le budget primitif est un acte de prévisions et doit être présenté en équilibre. Cela ne signifie pas que tous les crédits seront consommés à la clôture de l'exercice. Compte tenu de la crise économique et financière, les dépenses communales seront appréciées à leur juste valeur et sans excès.

## Section de fonctionnement

### ➤ Les dépenses

|                                                  | <b>CA 2012</b>      | <b>BP 2012</b>      | <b>BP 2013</b>      | <b>% évol<br/>BP 12/13</b> |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général       | 80 749.51 €         | 88 450.00 €         | 89 110.00 €         | + 0.75 %                   |
| Chapitre 012 - Charges de personnel              | 95 730.37 €         | 105 750.00 €        | 104 450.00 €        | - 1.23 %                   |
| Chapitre 014 - Atténuation de produits           | 18 402.00 €         | 20 000.00 €         | 19 050.00 €         | - 4.75 %                   |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 27 316.47 €         | 28 300.00 €         | 31 913.00 €         | + 12.77 %                  |
| Chapitre 66 - Charges financières                | 1 292.44 €          | 1 300.00 €          | 862.00 €            | - 33.69 %                  |
| Chapitre 67 – Charges exceptionnelles            | 0.00 €              | 150.00 €            | 150.00 €            |                            |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre                | 26 425.29 €         | 26 427.00 €         | 13 743.00 €         | - 48.00 %                  |
| Virement à la section d'investissement           | 0 €                 | 117 485.00 €        | 155 300.00 €        | + 32.19 %                  |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>249 916.08 €</b> | <b>387 862.00 €</b> | <b>414 578.00 €</b> | <b>+ 6.89 %</b>            |

### **Chapitre 011 – Charges à caractère général (89 110 €)**

Ce chapitre regroupe toutes les charges de fonctionnement courant d'une collectivité territoriale. Les charges à caractère général progressent de 0,75 % par rapport à l'année 2012 malgré une dépense nouvelle (entretien du Murey) suite à la dissolution du Syndicat du Murey.

Madame Murielle ROCHE rappelle qu'il est nécessaire de maîtriser les frais de fonctionnement en faveur des dépenses d'investissement.

### **Chapitre 012 – Frais de personnel (104 450 €)**

Il s'agit de la rémunération du personnel ainsi que des diverses charges s'y rapportant.

### **Chapitre 014 – Atténuation de produits (19 050 €)**

Cette somme correspond au montant à reverser au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources suite à la réforme de la taxe professionnelle et au Fonds de péréquation des recettes fiscales. Il s'agit d'une dépense pour la commune qui est calculée par les services fiscaux.

### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (31 913 €)**

Ce chapitre regroupe les indemnités versées aux maires et aux adjointes, la cotisation au service incendie, les subventions versées aux associations et au CCAS ainsi qu'une prévision de dépenses pour les frais de scolarité d'un enfant de Vielverge dans un autre RPI. Ce chapitre enregistre une hausse de 12,77 % en raison :

- ✓ d'une augmentation de la subvention versée au CCAS qui passe de 1 750 € à 4 013 €. L'excédent de fonctionnement du CCAS a fortement diminué suite à l'avance faite d'une partie des frais d'obsèques d'un administré, somme qui doit être remboursée au CCAS après le règlement de la succession. Cependant, pour permettre de maintenir les services du CCAS en faveur des administrés dans le besoin au même niveau que l'année 2012, il est nécessaire d'augmenter la subvention de la commune.
- ✓ du crédit réservé pour les frais de scolarité d'un enfant de Vielverge dans un autre RPI (1 400 €).

### **Chapitre 66 – Charges financières (862 €) (- 33,69%)**

Cette somme correspond au remboursement des intérêts des emprunts en cours au titre de l'année 2013.

### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (150 €)**

Il convient de prévoir l'inscription d'un crédit au chapitre 67 dans le cas où il serait nécessaire d'annuler des titres antérieurs (annulation de dettes).

### **Chapitre 042 – Opérations d'ordre (13 743 €)**

Ce poste enregistre une diminution de 48 %. Le crédit inscrit correspond à une année d'amortissement des frais d'études (Cœur de village / Chauffage bois / Assainissement) mais aussi de la subvention qui avait été accordée au syndicat de l'eau dans le cadre de l'assainissement de la commune.

En 2012, la Trésorerie Municipale avait demandé à rattraper l'amortissement de l'année 2010 qui n'avait pas été enregistré. C'est pourquoi nous avons deux années complètes d'amortissement en 2012.

## Virement à la section d'investissement (155 300 €)

Pour pouvoir équilibrer la section d'investissement, il est nécessaire d'opérer un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui nous permettra de réaliser le programme des travaux de l'année 2013.

Le reversement à la section d'investissement progresse de 32,19 % par rapport à l'année précédente grâce à la subvention provenant du budget annexe forêt qui est, elle-même, en augmentation.

### ➤ Les recettes

|                                                   | CA 2012             | BP 2012           | BP 2013           | % évol.<br>BP 12/13 |
|---------------------------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Chapitre 013 - Atténuation de charges             | 10 159.44 €         | 2 100.00 €        | 2 100.00 €        | -                   |
| Chapitre 70 - Produits des services               | 28 664.44 €         | 26 350.00 €       | 29 350.00 €       | + 11.39 %           |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes                     | 115 664.75 €        | 107 151.00 €      | 118 720.00 €      | + 10.80 %           |
| Chapitre 74 - Dotations                           | 64 334.12 €         | 62 250.00 €       | 63 420.00 €       | + 1.88 %            |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante | 11 639.01 €         | 84 411.00 €       | 111 939.00 €      | + 32.61 %           |
| Chapitre 76 - Produits financiers                 | 4.70 €              | 10.00 €           | 5.00 €            | - 50.00 %           |
| Chapitre 77 – Produits exceptionnels              | 2 903.77 €          | 0 €               | 0 €               | -                   |
| Résultat de fonctionnement reporté                | 105 590.71 €        | 105 590.00 €      | 89 044.00 €       | - 15.67 %           |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>338 960.94 €</b> | <b>387 862.00</b> | <b>414 578.00</b> | <b>+ 6.89 %</b>     |

### Chapitre 013 – Atténuation de charges (2 100 €)

Ce chapitre correspond à divers remboursements tels que le remboursement par l'assurance d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail des employés communaux.

### Chapitre 70 – Produits des services (29 350 €)

Ce chapitre regroupe les concessions de cimetières, les redevances d'occupation du domaine public communal, la location du droit de chasse, l'indemnité compensatrice pour l'Agence Postale Communale, les recettes issues des photocopies, le remboursement par les communes de Cléry et Perrigny d'une partie des frais de fonctionnement de l'école maternelle (ATSEM), le remboursement par la commune de Soissons des frais relatifs à l'organisation de la soirée du 13 juillet, les avances sur charges versées par les locataires, les recettes émanant du repas organisé le 13 juillet et du remboursement des fluides dans le cadre de la location de la salle des fêtes.

On constate une augmentation de 11,39 %. En 2013, la commune va encaisser la location du droit de chasse pour la saison 2011/2012 (1 300 €) et la location du droit de chasse pour la saison 2012/2013 (1 400 €). Par ailleurs, seront comptabilisées à ce chapitre toutes les locations diverses (tables, chaises, vaisselle de la salle des fêtes) qui étaient auparavant enregistrées au chapitre 75.

### Chapitre 73 – Impôts et taxe (118 720 €)

Ce chapitre regroupe :

- ✓ les produits issus des quatre taxes réglées par les contribuables (taxe d'habitation / foncier bâti / foncier non bâti / cotisation foncière des entreprises) (CA 2012 : 100 015 € / BP 2012 : 102 151 € / BP 2013 : 103 760

€). Madame Murielle ROCHE rappelle que lors du précédent conseil municipal, il a été décidé d'augmenter le taux d'imposition à hauteur de 2 %.

- ✓ la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) calculée directement par les services fiscaux (CA 2012 : 5 677 € / BP 2013 : 9 960 €),
- ✓ la taxe additionnelle aux droits de mutation qui est perçue par la commune en fonction des maisons qui se vendent sur son territoire. Comme il est impossible de calculer le montant approximatif de cette taxe, il est proposé de reconduire le crédit de 2012 en 2013, soit 5 000 €.

#### **Chapitre 74 – Dotations (63 420 €)**

Il est constitué des différentes dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement / Dotation de Solidarité Rurale / Dotation aux élus locaux / Indemnités compensatrices dans le cadre des taxes foncières et de la taxe d'habitation).

A l'heure actuelle, seuls les montants de la DGF et des indemnités compensatrices dans le cadre des taxes foncières et de la taxe d'habitation sont connus. Pour les autres dotations, les crédits inscrits correspondent au montant des dotations perçues en 2012.

#### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (111 939 €)**

Ce crédit prévoit les loyers perçus dans le cadre de la location des deux appartements communaux, les locations de la salle des fêtes, les fermages et une subvention émanant du budget de la forêt.

Ce chapitre enregistre une hausse de 32,61 % en raison de l'augmentation de la subvention provenant du budget annexe de la forêt.

#### **Chapitre 76 – Produits financiers (5 €)**

Cette somme correspondrait à la rémunération des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole.

#### **Résultat de fonctionnement reporté (89 044 €)**

### **Section d'investissement**

#### **➤ Les dépenses**

|                                                  | <b>CA 2012</b>      | <b>BP 2012</b>      | <b>BP 2013</b>      | <b>% évol.<br/>BP 12/13</b> |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------------|
| Chapitre 16 - Emprunts                           | 9 468.17 €          | 9 500.00 €          | 9 600.00 €          | + 1.05 %                    |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles      | 519.20 €            | 520.00 €            | 700.00 €            | + 34.62 %                   |
| Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées | 593.07 €            | 1 000.00 €          | 0.00 €              | - 100.00 %                  |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles        | 24 356.79 €         | 382 481.00 €        | 407 800.00 €        | + 6.62 %                    |
| Chapitre 041 – Opération d'ordre patrimonial     | 89 538.74 €         | 91 539.00 €         |                     |                             |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>124 475.97 €</b> | <b>485 040.00 €</b> | <b>418 100.00 €</b> | <b>- 13.80 %</b>            |

#### **Chapitre 16 – Emprunts (9 600 €)**

Ce crédit correspond au remboursement du capital des emprunts en cours au titre de l'année 2013.

## Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (700 €)

Cette somme correspond à une partie de la facture de maintenance de COSOLUCE qu'il convient d'enregistrer en dépenses d'investissement et non de fonctionnement.

## Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (407 800 €)

Les crédits suivants ont été prévus pour la réalisation de divers achats et travaux :

- ✓ Réfection de voirie (55 800 €),
- ✓ Agrandissement du cimetière (20 000 €),
- ✓ Achat d'une épareuse (15 000 €),
- ✓ Remise en état de chemins (10 000 €),
- ✓ Réhabilitation de deux logements y compris les honoraires de l'architecte (260 000 €),
- ✓ Divers travaux sur le bâtiment de la mairie (2 000 €),
- ✓ Matériel de bureau et informatique (800 €),
- ✓ Mobilier (1 000 €),
- ✓ Divers travaux (43 200 €).

### ➤ Les recettes

|                                                   | CA 2012             | BP 2012             | BP 2013             | % évol.<br>BP 12/13 |
|---------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement        | 461.10 €            | 77 200.00 €         | 74 650.00 €         | - 3.30 %            |
| Chapitre 16 - Emprunts                            | 0 €                 | 164 374.00 €        | 161 722.00 €        | - 1.61 %            |
| Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 19 186.13 €         | 6 466.00 €          |                     |                     |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections  | 26 425.29 €         | 26 427.00 €         | 13 743.00 €         | - 48.00 %           |
| Chapitre 041 – Opérations d'ordre patrimonial     | 89 538.74 €         | 91 539.00 €         |                     |                     |
| Virement à la section de fonctionnement           | 0 €                 | 117 485.00 €        | 155 300.00 €        | + 32.19 %           |
| Excédent d'investissement reporté                 | 1 549.87 €          | 1 549.00 €          | 12 685.00 €         | + 718.92 %          |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>137 161.13 €</b> | <b>485 040.00 €</b> | <b>418 100.00 €</b> | <b>- 13.80 %</b>    |

## Chapitre 13 – Subventions d'investissement (74 650 €)

Il s'agit de subventions émanant :

- ✓ de la Région pour la réhabilitation des deux appartements,
- ✓ du Département dans le cadre de la réfection de voirie.

## Chapitre 16 – Emprunts (161 722 €)

Cette somme correspondrait à l'emprunt à souscrire pour la rénovation des deux appartements.

## Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre regroupe le FCTVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé. Etant donné que la commune a dégagé un excédent d'investissement en 2012, il n'est pas nécessaire d'inscrire un crédit au niveau de l'excédent capitalisé.

## Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections (13 743 €)

Ce crédit correspond à l'amortissement des frais d'étude qui n'ont pas été suivis de travaux. En 2012, nous avons amorti deux années pour rattraper l'amortissement de

l'année 2010 qui n'a pas été comptabilisé. A compter de 2013, nous retrouvons un rythme annuel.

### **Virement de la section de fonctionnement (155 300 €)**

Pour pouvoir équilibrer la section d'investissement, il est nécessaire de prévoir un virement de la section de fonctionnement.

### **Excédent d'investissement reporté (12 685 €)**

En 2012, la section d'investissement a dégagé un excédent à hauteur de 12 685 € qu'il convient de reporter sur l'exercice 2013.

Monsieur le Maire remercie Madame Murielle ROCHE et invite les membres du Conseil Municipal à approuver le Budget Primitif 2013 au travers d'un vote nominatif comme l'année précédente, si un quart des présents est d'accord, comme le prévoit le règlement intérieur dans son article 23.

L'ensemble des présents étant d'accord, chaque membre exprime son choix

Alain CHARLET : POUR  
Murielle ROCHE : POUR  
Mireille THIÉBAUD : POUR  
Gérald THIBERT : ABSTENTION  
Corinne CORTOT : POUR  
Boris OUDOT : POUR  
Pascal BELLORGET : ABSTENTION  
Arnault MERLE : POUR  
Évelyne SOMMET : ABSTENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 6 voix POUR et 3 abstentions, le Budget Primitif 2013.

### **Budget Forêt 2013 :**

Monsieur Alain CHARLET laisse la parole à Madame Murielle ROCHE afin de présenter le Budget Forêt 2013.

|                       | <b>Dépenses</b> |                |                |                             |
|-----------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
|                       | <b>CA 2012</b>  | <b>BP 2012</b> | <b>BP 2013</b> | <b>% évol.<br/>BP 12/13</b> |
| <b>Fonctionnement</b> | 2 231.85 €      | 144 621.00 €   | 168 449.00 €   | + 16.48 %                   |
| <b>Investissement</b> | 45 765.12 €     | 71 435.00 €    | 79 679.00 €    | + 11.50 %                   |

|                       | <b>Recettes</b> |                |                |                             |
|-----------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
|                       | <b>CA 2012</b>  | <b>BP 2012</b> | <b>BP 2013</b> | <b>% évol.<br/>BP 12/13</b> |
| <b>Fonctionnement</b> | 193 330.33 €    | 144 621.00 €   | 168 449.00 €   | + 16.48 %                   |
| <b>Investissement</b> | 21 615.39 €     | 71 435.00 €    | 79 679.00 €    | + 11.50 %                   |

### **Section de fonctionnement**

Les **dépenses de fonctionnement** d'un montant de 168 449 € sont constituées de la façon suivante :

- ✓ Entretien de la forêt : 4 400 €

- ✓ Frais bancaires : 5 €
- ✓ Charges diverses de gestion courante : 5 €
- ✓ Frais de gardiennage : 8 000 €
- ✓ Impôts et taxes : 600 €
- ✓ Reversement au budget principal : 100 439 €
- ✓ Virement à la section de fonctionnement : 55 000 €

Madame Murielle ROCHE rappelle que les frais de gardiennage sont fixés par l'ONF en fonction des ventes de bois.

Il faut noter une augmentation du reversement prévu de l'excédent au budget principal qui passe 72 611 € à 100 439 € grâce à la vente de bois de l'année 2012.

Le virement à la section d'investissement pour permettre la réalisation de travaux par l'ONF est stable.

Les **recettes de fonctionnement** sont issues de la vente de bois (1 500 €) et du résultat de fonctionnement reporté (166 949 €). Madame Murielle ROCHE rappelle qu'il n'est fait aucune prévision pour la vente de bois hormis les affouages.

### **Section d'investissement**

Les **dépenses d'investissement** correspondent :

- ✓ au report du déficit d'investissement de l'année 2012 (24 149 €),
- ✓ aux travaux qui seront prévus par l'ONF au cours de l'année 2013, au report de certains travaux qui n'ont pas pu être faits en 2012 en raison des intempéries et à l'achat éventuel de parcelles boisées (55 000 €).

Les **recettes d'investissement** proviennent :

- ✓ de l'excédent de fonctionnement capitalisé (24 149 €) pour permettre la couverture du déficit de l'année 2012,
- ✓ du virement de la section de fonctionnement (55 000 €) pour équilibrer la section d'investissement.

Monsieur le Maire remercie Madame Murielle ROCHE et invite les membres du Conseil Municipal à approuver le Budget Forêt 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Budget Forêt 2013.

### **Part scolaire :**

La part scolaire est la somme versée par chaque commune du RPI pour chaque enfant scolarisé. Lors du dernier conseil d'école, en présence des maires de Cléry et de Perrigny sur l'Ognon, il a été convenu d'augmenter la part scolaire de 1 €uro comme tous les ans.

Monsieur le Maire propose un montant de part scolaire à 57 €uros, soit 1 €uro d'augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'augmenter la part scolaire de 1 €uro.



## Subventions aux associations :

**1) Le CFA du Bâtiment de la Côte d'Or (1 élève) et le CFA La Noue (1 élève)** sollicitent une aide financière pour participer aux frais de scolarité de deux élèves issus de notre village.

Monsieur le Maire propose de refuser ces deux demandes au motif que les établissements concernés ne relèvent pas de la compétence municipale et invite le conseil municipal à se prononcer sur le refus de ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur les refus ci-dessus.

**2) L'ADMR de Pontailier-sur-Saône** intervient sur le canton de Pontailier dans différents domaines tels que l'aide à domicile, la téléassistance et le portage de repas. La subvention sollicitée permettrait de soutenir l'action de portage des repas afin que les personnes dépendantes puissent s'alimenter correctement et rester à leur domicile.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à hauteur de 100 € en faveur de l'ADMR de Pontailier-sur-Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 100 € en faveur de l'ADMR de Pontailier-sur-Saône.

**3) L'Entraide Cantonale** fête ses 20 ans d'existence cette année.

Monsieur le Maire rappelle que l'association distribue des colis alimentaires aux plus démunis du canton, en étroite collaboration avec les assistantes sociales du Conseil Général.

L'association soutient 5 familles du village (en tout 19 personnes).

Pour marquer cet anniversaire important et rare pour une association de ce type, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce par 8 voix POUR et 1 abstention pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € en faveur de l'Entraide Cantonale de Pontailier-sur-Saône.

**4) L'Entente Sportive Pontailier Lamarche** sollicite une subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2012-2013. Cette association compte une centaine de joueurs de 6 à 18 ans dont 16 joueurs issus de la commune de Vielverge.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 160 € (soit 10 € par joueur) en faveur de l'Entente Sportive Pontailier Lamarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 160 € en faveur de l'Entente Sportive Pontailler Lamarche.

**5) La Fondation Maréchal de Lattre – Comité de Côte d'Or** sollicite une aide financière dans le cadre de ses missions de Solidarité, Éducation à la Citoyenneté et Devoir de Mémoire.

Monsieur le Maire rappelle que le Maréchal Jean de Lattre de Tassigny, Commandant en Chef de la Première Armée Française a libéré la région et propose une subvention de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce par 8 voix POUR et 1 abstention pour l'attribution d'une subvention de 50 € en faveur de la Fondation Maréchal de Lattre – Comité de Côte d'Or.

**6) La section des Jeunes Sapeur-pompiers de Pontailler** sollicite une subvention afin d'investir dans du matériel pédagogique et vestimentaire pour améliorer au mieux les conditions de travail.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à hauteur de 100 € en faveur de la section des Jeunes Sapeur-pompiers de Pontailler-sur-Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 100 € en faveur de la section des Jeunes Sapeur-pompiers de Pontailler-sur-Saône.

**7) Société de chasse « La Diane » - Association « S'Poire » - Club de l'amitié Vielverge-Soissons**

Bien que ces associations n'aient pas envoyé de demande de subvention, Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 100 € à chacune, s'agissant des associations du village.

Monsieur le Maire rappelle que ces associations ont participé aux différentes animations communales qui ont eu lieu au cours de l'année 2012 et qu'elles seront à nouveau sollicitées pour les festivités 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 € à chacune des associations suivantes : Société de chasse « La Diane » - Association « S'Poire » - Club de l'amitié Vielverge-Soissons.

**8) L'École maternelle** sollicite une subvention exceptionnelle pour la sortie de fin d'année.

Dans le cadre d'un projet pédagogique sur la Préhistoire et en lien avec d'autres activités menées en classe une sortie au parc préhistorique DINOZOO de Charbonnières-Les-Sapins est prévue le jeudi 23 mai 2013.

Le budget est de 830.50 € (Parc et animations : 375.50 € et transports : 455.00 €) financé par la coopérative scolaire et une participation des familles.

Afin d'alléger le coût pour les familles, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 € à la coopérative de l'école maternelle.

**9) La MARPA de Talmay** accueille depuis 2007 en priorité les personnes âgées du canton pour leur offrir un cadre sécurisant et une qualité de vie préservée.

Afin de renforcer la qualité des animations proposées aux résidents sans qu'ils soient mis à contribution, l'association de Gestion MARPA sollicite une aide à l'ensemble des communes.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce par 1 voix POUR, 7 voix CONTRE et 1 abstention sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 € à l'association de Gestion MARPA, donc l'association ne sera pas subventionnée.

### Création de poste :

Dans l'attente du recrutement de l'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe et pour permettre de réaliser les travaux d'entretien du village, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire rappelle que :

- conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
- les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 2°, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- la création d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à compter du 09 avril 2013.
- cet emploi est créé à raison de 35 heures hebdomadaires.
- l'agent percevra une rémunération correspondant à l'IM 308.
- les crédits sont inscrits au budget.
- le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer les actes correspondant au recrutement.

## Programme travaux forêt 2013 :

Le Conseil Municipal est informé sur le montant des travaux prévus pour l'année par l'O.N.F. Le devis est de 21 461.65 €.  
Seuls les travaux effectués seront facturés.

**Parcelle 9** : maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur

**Parcelle 10** : maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur et dégagement manuel

**Parcelle 20** : maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur et dégagement manuel

**Parcelle 40** : travaux divers dans les peuplements et élagage manuel

**Parcelle 33** : maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur, dépressage et nettoyage manuel

## Nombre et répartition des sièges au sein de l'EPCI :

Conformément à l'article 9 de la loi n° 2010-1563, portant sur la réforme des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2012-1561, relative à la représentation communale dans les Communautés de Communes, l'assemblée communautaire et les communes doivent délibérer, au plus tard six mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, à la détermination du nombre et mode de répartition des délégués communautaires.

Les textes prévoient deux possibilités pour déterminer la composition du conseil communautaire :

- la première laisse la liberté, après accord de la majorité qualifiée des conseillers municipaux des communes membres, de fixer le nombre de délégués et leur répartition, sans que le nombre de sièges total puisse excéder de 25 % le nombre de siège qui serait attribué en application de la seconde option,
- la seconde étant la répartition pré établie par les services de la Préfecture.

Actuellement, la Communauté de Communes est composée de 44 délégués. Le nombre de délégué proposé par la réforme est de 33, le nouveau calcul, s'il est accepté par l'ensemble des communes, serait de 37 délégués.

La proposition faite et adoptée en conseil communautaire est la suivante :

- les 2 communes de plus de 1 000 habitants auraient 4 sièges
- les communes de 200 à 1 000 habitants auraient 2 sièges
- les communes de moins de 200 habitants auraient 1 siège.

Pour Vièverge, actuellement la commune a 2 délégués, le tableau préfectoral donne le même nombre ainsi que la proposition, mais la répartition pour les autres communes est plus juste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce par à l'unanimité pour la nouvelle répartition des 37 délégués.

## Questions diverses :

### ✓ **Chemins**

Un premier devis pour la remise en état du chemin des Gorgeaux s'élève à 7 450.00 € HT soit 8 910.20 € TTC. Un second devis a été demandé.

### ✓ **Stationnement et services aux habitants**

Suite aux remarques faites lors du conseil du 8 mars, Monsieur le Maire demande que chaque conseiller prépare pour le conseil du mois de mai :

- pour le stationnement sur les trottoirs ou accotements des rues de Pontailler, Auxonne, Centrale, des Bordes, principalement, des solutions de remplacement pour permettre à nos habitants de garer leur véhicule à distance raisonnable de leur domicile.
- pour les services aux habitants (prêt de la remorque) une proposition de prix, à la journée, demi-journée et week-end.

Ces deux points seront inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil.

### ✓ **Réseau téléphonique / ADSL**

La société ORANGE, ayant été saisie par Monsieur le Maire sur les nombreux problèmes de connexion en téléphonie fixe / internet rencontrés par les abonnés vielvergeois, a procédé à une étude sur la commune courant du mois de mars.

Parallèlement, le conseil municipal a recensé les abonnés touchés par les problèmes de connexion en établissant une synthèse à partir des questionnaires remplis et retournés en mairie. Cette synthèse, établie par Madame Corinne CORTOT, a été communiquée à ORANGE en vue de l'aider à détecter l'origine de ces problèmes.

ORANGE va procéder, courant du mois d'avril, à des travaux de génie civil et de maintenance sur le réseau.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 40.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET